



INFO

Parents – Elèves

20/05/2026

N° 11

“Aussi longtemps qu'on s'entend, qu'on partage, on vit ensemble.” Simone Veil

Actualités

Principes de notation des élèves de 3^{ème} – contrôle continu DNB 2026

Lors d'une visioconférence avec les services de la DEC (Division des Examens et Concours) et de la DRAIO (Direction de Région Académique à l'Information et l'orientation), il a été évoqué les problématiques liées aux moyennes manquantes remontant dans le LSU alimentant les plateformes Affelnet (plateforme pour l'orientation) et Cyclades (calcul du contrôle continu du DNB).

Les cas suivants ont été évoqués :

Un élève n'a pas de notes sur un trimestre : l'élève est convoqué à une épreuve ponctuelle, dite « épreuve de remplacement ». Si l'élève ne se présente pas, il sera nécessaire de le reconvoquer une seconde fois. Toute absence non justifiée à la date de l'une des épreuves de remplacement auxquelles l'élève est convoqué entraîne l'attribution de la **note 0 (zéro)** pour l'épreuve correspondante. L'évaluation portera sur les éléments du programme de la période.

Un élève n'a aucune moyenne sur l'année : Idem une épreuve de remplacement sur convocation portera sur l'ensemble du programme de 3^{ème}.

Un professeur est absent sur un ou deux trimestres : le conseil de classe du 3^{ème} trimestre statue sur la moyenne de remplacement (les modalités n'ont pas été données). **Cependant, le conseil pédagogique du collège a évoqué ce cas et a arrêté la décision de remplacer la moyenne de l'année par une moyenne de moyenne(s).**

Un professeur est absent sur l'ensemble de l'année scolaire : Le chef d'établissement remonte les informations auprès de la DEC et les moyennes notifiées EA (En Attente) seront validées au cas par cas.

Pour rappel :

Seules l'EPS et la LV2 peuvent notifier un élève **dispensé** (D dans Pronote) sur un à plusieurs trimestres. A cette exception s'ajoutent les élèves qui ont un aménagement PPS (projet personnel de Scolarisation).

Nous rappelons que le projet local d'évaluation de l'établissement, présenté au CA du 02 mars 2026 fait foi et traite de toutes les situations (voir ENT notre collège → Projet local d'évaluation)

Nous vous demandons aussi d'attendre la fin des conseils de classes de 3^{ème} pour la signature du livret.

Dates des conseils de classe de 3^{ème}

- **Mardi 26 mai 2026** : 3_5 à 17h15 en salle de réunion, 3_6 à 18h15 en salle de réunion
- **Judi 28 mai 2026** : 3_2 à 17h15 en salle de réunion, 3_4 à 18h15 en salle de réunion
- **Lundi 1^{er} juin 2026** : 3_1 à 17h15 en salle de réunion, 3_3 à 18h15 en salle de réunion

Conseils de classe 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}

Voir le planning en pièce jointe

Organisation du DNB 2026

Les élèves de la 6^{ème} à la 4^{ème} n'auront pas cours les 26, 29 et 30 juin 2026.

Les élèves de 3^{ème} auront un ramassage scolaire exceptionnel le vendredi 26 juin 2026 à 14h00.

Portes Ouvertes

La journée Portes Ouvertes est maintenue au vendredi 29 mai 2026 de 17h15 à 19h45.



Restauration

Quelques infos sur la restauration au 3^{ème} Trimestre :

- Les jours facturés en fonction des régimes de demi-pension :

- DP1 : 11 jours → 22 €
- DP2 : 22 jours → 44 €
- DP3 : 33 jours → 66 €
- DP4 : 44 jours → 88 €

Les remises d'ordre collectives ou individuelles déjà connues :

- Le lundi 25 mai 2026 (Pentecôte), remise collective
- 26 et 29 et 30 juin 2026 (Brevet des collèges) pour les 6[°]/5[°]/4[°]

Rappel : Pour bénéficier de la remise d'ordre, cela suppose que votre enfant était censé manger ce jour-là.



Campagne de réinscription

Un dossier de réinscription sera remis à votre enfant le **jeudi 4 juin 2026**. Le dossier sera à remettre en même temps que la remise des livres selon le calendrier suivant :

- **Futurs élèves de 5^{ème} (actuellement en 6^{ème}) : LUNDI 15 JUIN 2026**
- **Futurs élèves de 4^{ème} (actuellement en 5^{ème}) : MARDI 16 JUIN 2026**
- **Futurs élèves de 3^{ème} (actuellement en 4^{ème}) : JEUDI 18 JUIN 2026**

Collège de Champier – 165 route du 16 mai 1944 – 38260 – ce.0383542u@ac-grenoble.fr